



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA – 20250617-11

Reims, le 19 juin 2025

DELIBERATION
Relative aux tarifs restauration diversifiée

Vu les articles L.282-1 à L822-5 du Code de l'Education ;
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires ;
Vu les articles 202 et 210 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Reims ;
Vu les documents relatifs aux tarifs restauration présentés au Conseil d'administration ;

Point de l'ordre du jour :

Tarifs restauration diversifiée

Vu le rapport exposé en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article unique

Les tarifs applicables en restauration diversifiée sont approuvés conformément aux documents annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 6

Abstentions : 3

Pour : 16

Contre : 2

Le Président du Conseil d'administration

Claudio GALDERISI